

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 01/06/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

  

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8+2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 05/06/2018  
Et  
Publication ou notification du :

**L'an 2018, le 1<sup>er</sup> Juin à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en **session extraordinaire**. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2018.

**Présents** : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

**Absents excusés ayant donné procuration** : MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

**Absent** : M. BOURREAU Bernard

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme BORDERON Jézabel

**01 01062018 – Non à la fermeture du centre des finances publiques et de la brigade de gendarmerie de Villebois-Lavalette**

M. le maire explique aux membres du conseil municipal que la brigade de gendarmerie de VILLEBOIS-LAVALETTE sera fermée définitivement au 30 juin 2018 et que les personnes seront reçues à la brigade de gendarmerie de BLANZAC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 (près de 20 km).

En ce qui concerne le Centre des Finances Publiques de VILLEBOIS-LAVALETTE, quant à lui, fermera définitivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La gestion des communes faisant partie de la communauté d'agglomération du GRAND ANGOULÊME sera transférée à la Trésorerie d'ANGOULEME et pour les communes faisant partie de la Communauté de Communes LAVALETTE-TUDE-DRONNE, la gestion sera transférée à CHALAIS (près de 60 km pour les communes les plus éloignées).

Dans le cadre des missions régaliennes du maire et de son conseil municipal, qui sont les compétences générales en matière de sécurité, santé et salubrité publiques, il est évident que la fermeture de la gendarmerie et de la trésorerie va fortement dégrader le service public et en conséquence les devoirs qui nous incombent envers la population et plus précisément notre tissu rural, entraînant la rupture du principe d'égalité entre les habitants des villes et ceux des campagnes.

Aujourd'hui nous ne possédons pas une couverture complète sur notre territoire en matière de téléphonie mobile....

Aujourd'hui plusieurs habitations sont démunies d'internet et un certain nombre d'habitants ne sont pas familiarisés avec l'utilisation de cet outil...

Aujourd'hui nous n'avons pas solutionné les problèmes de mobilités dans les zones rurales pour les personnes défavorisées ...

Aujourd'hui on nous demande de mettre des actions en place pour protéger notre planète...

Aujourd'hui on nous demande de revitaliser nos centre-bourgs, de faire venir des entreprises pour s'implanter sur nos territoires ruraux...

Comment faire quand il n'y aura plus de services publics de proximité ?

**Le conseil municipal, après avoir longuement débattu, se sentant abandonné, décide par 8 voix pour plus 2 pouvoirs, -DE S'OPPOSER à la fermeture de ces deux services publics indispensables pour notre territoire rural.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05 juin 2018

Le maire, Patrick ÉPAUD